

FORMULAIRE D'ADHÉSION-SAISON 2022/23

Merci d'écrire le plus lisiblement possible

1ère licence

Renouvellement - N° licence FFA / FFTRI :

INFORMATIONS :

Nom :

Prénom :

Sexe :

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone Fixe :

Portable :

E-mail :

COTISATION :

(Voir page 3 pour Licence Triathlon)

Licence Athlé Découverte – 100,00€

Éveil Athlé – EA (2016,15,14)

Poussin – PO (2013,12)

Licence Athlé Compétition – 100,00€

Benjamin – BE (2011,10)

Minime – MI (2009,08)

Licence Athlé Compétition – 115,00€

Cadet – CA (2007,06)

Junior – JU (2005,04)

Licence Athlé Compétition – 120,00€

Espoir à Master (2003 et avant)

Licence Athlé Santé (Marche Nordique - Remise en forme) – 105,00€

À partir de Cadet (2007 et avant)

La licence Athlé Santé ne permet pas la pratique compétitive.

Licence Athlé Running – 105,00€

À partir de Cadet (2007 et avant)

Compétition Running + Marche Nordique

Pour faciliter l'accès au sport pour tous, le club accepte :

Les coupons sports ANCV, le Pass'Sport, la carte Pass'Jeunes (Noyers-sur-Cher), le Pass'Activité (Saint-Aignan), les aides CE.

Le soussigné s'engage à respecter les statuts et règlements, du club, de la Fédération Française d'Athlétisme et de la Fédération Française de Triathlon.

Droit à l'image :

Le soussigné autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux.

J'accepte l'utilisation de mon image

Je refuse l'utilisation de mon image

Certificat médical : (Articles L 231-2 et L 231-2-2 du code du sport)

- Pour les licences Athlé Compétition et Athlé Running, le soussigné majeur certifie avoir produit un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de l'Athlétisme en compétition datant de moins d'un an à la date de prise de la licence.
- Pour les licences Athlé Santé, le soussigné majeur certifie avoir produit un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de l'Athlétisme datant de moins d'un an à la date de prise de la licence.
- Dans le cadre d'un renouvellement de licence, et dans les conditions prévues par le code du sport, le soussigné peut attester avoir rempli le questionnaire de santé et se voir dispenser de présenter un nouveau certificat médical.
- Pour la prise d'une 1ère licence ou le renouvellement de la licence d'un mineur, le titulaire de l'autorité parentale doit attester avoir rempli, avec son enfant, le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur et voir son enfant dispenser, dans les conditions prévues par le code du sport, de présenter un certificat médical.

CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE INDICATION
À LA PRATIQUE DE L'ATHLÉTISME EN COMPÉTITION:

Pris en application des articles L.231-2 et L.232-2-2 du code du sport

Ce certificat doit avoir moins de 6 mois au moment de la saisie informatique de la licence par le responsable du club.

Je soussigné Docteur (en lettres capitales)

.....

Certifie avoir examiné à ce jour

Nom : Prénom :

Né(e) le : / /

Et n'avoir constaté aucun signe apparent semblant contre-indiquer la pratique de : (rayer la mention inutile)

- l'athlétisme et Running en compétition.
- l'athlétisme Santé (Marche Nordique, Remise en forme)

Je l'informe de l'intérêt de déposer, auprès de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD), une demande d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques en cas d'utilisation, même ponctuelle, de produits susceptibles d'entraîner une réaction positive lors d'un contrôle antidopage (message de prévention destiné aux licenciés «Athlé Compétition et Athlé Running»)

Fait à :

Le: / /

Signature et cachet du médecin



CAM VALLEE DU CHER
TRIATHLON



COTISATION :

□ **Licence Triathlon compétition** - 150€ (Cadets à Masters)

□ **Licence Triathlon compétition + FFAthlé running** - 200€

(Certificat médical triathlon + course à pied en compétition. La Licence FFA Athlé RUNNING permet de participer aux courses RUNNING Route, Trail, Cross, courses à obstacles et autres courses Nature .)

□ **Licence Triathlon compétition + FFAthlé compétition** - 220€

(La Licence FFA Athlé COMPETITION vous ouvre la porte de toutes les épreuves des championnats FFA Stade (course, saut, lancer, marche) dont les interclubs, les championnats FFA hors stade et toutes les courses RUNNING Route, Trail, courses à obstacles et autres courses Nature .)

ENTRAÎNEMENTS :



Séances running en stade :

St Aignan	Montrichard	Contres
Lundi 19h15-20h30 Mercredi 18h45-20h15 Vendredi 19h00-20h30	Mercredi 18h45-20h00	Jeudi 18h30-20h00

Samedi : sorties en extérieur 9h30-11h30.



Entraînements avec enchaînements le Samedi à partir de 14h au départ de la Base Nautique des Couflons à Seigy.

PARTENARIATS :

Le CAM a coconstruit avec les clubs de natation et de cyclotourisme du territoire un partenariat favorable aux triathlètes pour soutenir une pratique accessible et de qualité :



Les Triathlètes du CAM sont invités à venir nager avec le club de natation de Montrichard, le M.A.SQ. (<https://www.masqnatation.com>). En effet, pour un tarif préférentiel de 100 €, une ligne d'eau ainsi qu'un entraînement spécifique sont réservés le jeudi de 20h -21h. Cet accord permet aussi d'accéder à toutes les sorties en eau libre organisées par le M.A.SQ. (Documents d'inscription ci-joints, chèque à l'ordre du M.A.SQ).



Les Triathlètes du CAM sont invités à venir rouler avec le Club de Cyclotourisme de St Aignan. (<https://www.cyclostaignan.fr>). En effet, pour un tarif préférentiel de 10 €, les triathlètes sont invités à rouler avec les membres du club le dimanche au départ de la Place Wilson à St Aignan à 9h00 en été, 8h00 en hiver (horaires et parcours sur le site). (Documents d'inscription ci-joints , chèque à l'ordre du Club de Cyclotourisme de St Aignan).

Comment valider sa licence ?

- Je crée mon compte sur [espacetri.fftri.com](https://www.espacetri.fftri.com) ;
 - Je choisis "me licencier" et je suis les instructions ;
 - Je choisis bien ligue du centre et club CAM VALLEE DU CHER-CONTROIS ;
 - Une fois inscrit, je renvoie le formulaire d'inscription du CAM, les certificats médicaux, le règlement (possible en plusieurs fois en chèque à l'ordre du CAM Vallée du Cher-Controis) à l'adresse suivante :
Petrelli Claire, 20 Rue de la Céverie, 41110 ST AIGNAN
- (Je joins éventuellement à mon adhésion celles du Club de Cyclotourisme et/ou du M.A.SQ) .



CLUB de NATATION - Montrichard Aquatique SQuale - Val de Cher

sport - plaisir - qualité - esprit d'équipe - convivialité

Le M.A.SQ. est un **club associatif géré par des bénévoles** qui mettent tout en œuvre pour vous permettre de nager au sein du club, affilié à la Fédération Française de Natation.

Nos cours sont dispensés par un entraîneur diplômé d'Etat. Nous évoluons **en période scolaire**, au Centre aquatique Val de Loisir, 13 route de la Plage, à Faverolles sur Cher.

<https://www.masqnatation.com>

- Je souhaite, en tant que triathlète du CAM, adhérer au M.A .SQ au tarif préférentiel de 100 € .

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS CONCERNANT L'ADHERENT (à remplir en majuscules)	
Nom et Prénom :	
Date de naissance :	Nationalité :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone fixe :	Téléphone portable :
E-mail :@.....	
PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT (à remplir en majuscules)	
Nom et Prénom :	
Adresse :	
Téléphone :	

Numéro de licence FFTRI :

Club Cyclotourisme de SAINT-AIGNAN



Notre activité:

Nous sommes affiliés à la Fédération Française de Cyclotourisme et notre club vous propose des sorties a vélo pour tous les niveaux : Des débutants qui souhaitent améliorer leur condition physique en flânant au bord du Cher , aux cyclistes avertis qui souhaitent se confronter aux meilleurs et engager une bonne partie de manivelles.

<https://www.cyclostaignan.fr>

- Je souhaite, en tant que triathlète du CAM, adhérer au Club de Cyclotourisme de St Aignan au tarif préférentiel de 10€ .

Nom :	Prénom :
Sexe :	Date de naissance :
Nationalité :	
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
Téléphone Fixe :	Portable :
E-mail :	

Numéro de licence FFTRI :

Certificat médical

Je soussigné(e) Docteur, certifie que l'état de santé de M. / Mme ne présente pas ce jour de contre-indication apparente à :

La pratique du sport⁽¹⁾ en **compétition**

RAYER LA MENTION INUTILE

La pratique du sport⁽¹⁾

(1) A l'exclusion des disciplines sportives qui présentent des contraintes particulières au sens de l'article [L. 231-2-3](#) du code du sport, précisées à l'article D. 231-1-5 du même code et listées ci-après :

1. l'alpinisme,
2. la plongée subaquatique,
3. la spéléologie
4. les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé,
5. les disciplines sportives, pratiquées en compétition, pour lesquelles le combat peut prendre fin, notamment ou exclusivement lorsqu'à la suite d'un coup porté l'un des adversaires se trouve dans un état le rendant incapable de se défendre et pouvant aller jusqu'à l'inconscience ;
6. les disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du modélisme automobile radioguidé ;
7. les disciplines sportives comportant l'utilisation d'un aéronef à l'exception de l'aéromodélisme ;
8. le rugby à XV, le rugby à XIII et le rugby à VII.

Important : Les certificats médicaux correspondants aux disciplines ci-dessus numérotées de 1 à 4, valable une saison, peuvent être remis à votre club en même temps que votre formulaire de demande de licence (les disciplines concernées seront alors mentionnées sur votre licence).



A défaut, ils devront être fournis directement à l'organisateur en cas de participation à un raid intégrant une ou plusieurs de ces disciplines.

A, le

Signature et cachet du médecin

ÉVOLUTION RÉGLEMENTAIRE

POUR UNE LICENCE COMPÉTITION / LOISIR, la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication est désormais exigée **tous les trois ans**, c'est-à-dire lors d'un renouvellement de licence sur trois, sous réserve d'avoir répondu par la négative au [questionnaire de santé](#) mis en place par le gouvernement.

A partir de septembre 2017, le "[questionnaire de santé](#)" fait donc son apparition sur Espace Tri 2.0. Il s'agit de 9 questions auxquelles les titulaires d'une licence 2020 vont devoir répondre lors de leur renouvellement de licence pour la saison 2021 :

- **si le licencié répond non à toutes les questions**, il n'a pas besoin de remettre de certificat médical (en dehors des certificats médicaux spécifiques nécessaires en cas de participation à des raids intégrant une ou plusieurs des disciplines numérotées de 1 à 4 sur la page précédente)
- **si le licencié répond oui à au moins une question**, il doit obligatoirement remettre à son club le certificat médical disponible sur la page précédente.

